

1
(N^o 477.

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 AOUT 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Abraham Brauwerts.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire, chapelain de l'église auxiliaire de Herstappe, dépendante de l'église succursale de Lowaige, et en même temps vicaire de cette dernière église, est né à Borcette près d'Aix-la-Chapelle, le 4 novembre 1801 ; il est domicilié en Belgique depuis 1812, et il a satisfait aux lois sur la milice.

Il résulte des renseignements recueillis que le suppliant jouit à juste titre de la considération et de l'estime publiques, et qu'il remplit les devoirs de ses fonctions avec le zèle et la probité qui doivent distinguer un bon prêtre catholique.

Les autorités consultées apprécient sa demande.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
F. DU BUS, aîné.